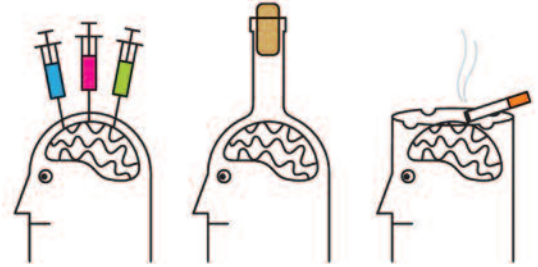


GAE Conseil : accompagner les entreprises dans la prévention des addictions

Créé il y a un an, GAE Conseil est un cabinet d'experts des conduites addictives en milieux professionnels. Implanté à Paris, Lyon et Angers le cabinet offre à ses clients (entreprises et collectivités) des prestations de conseil, de sensibilisation, de formation et d'accompagnement de salariés dépendants.



Une prise en charge globale des addictions

Grâce à une quinzaine de consultants et deux intervenants, ex « addicts » eux-mêmes, GAE Conseil privilégie une méthodologie qui allie expertise clinique et juridique. Ses équipes ont d'abord à cœur d'auditer l'environnement de chaque entreprise qui fait appel à leurs services.

« Notre mission, explique Alexis Peschard, fondateur et directeur associé du cabinet, consiste surtout à aider les entreprises, et notamment leurs services RH, à se structurer : repérer des indicateurs, avoir des faits objectifs et objectivables, identifier des personnes relais en interne, refondre leur règlement intérieur... ».

Ensuite, GAE Conseil assure des actions de sensibilisation auprès des salariés et des sessions de formation, auprès des RH, de la médecine du travail et du CHSCT. Ils proposent également une prise en charge individuelle des salariés, de 6 à 9 mois, reposant sur un sevrage ambulatoire et un contact permanent avec un consultant référent. Enfin, le cabinet recommande de plus en plus à ses clients la mise en œuvre d'un plan de prévention global des conduites addictives.

Vers de nouvelles addictions

Si l'alcool, le cannabis ou le tabac ont longtemps été les principales addictions auxquelles faisaient face les entreprises, ces dernières

années, les addictions comportementales (dépendance aux smartphones et autres nouvelles technologies, dépendance au travail) sont de plus en plus nombreuses. D'où l'intérêt de communiquer sur le sujet en amont, comme le préconise GAE Conseil.



Infos & contact :

Tél. 01.73.75.73.56 / 06.14.79.53.19

contact@gaeconseil.fr

www.gaeconseil.fr